

certains membres du comité n'estimaient pas que ce fut là une raison suffisante pour ne pas y aller. A la page 1031 du hansard, le député, à mon sens, a une fois de plus été injuste envers le comité, quand il a dit:

On a soulevé la question de faire enquête au sujet du poste n° 87 a) qui figure sur une liste qui nous a été fournie, poste qui a trait à des aéronefs destinés au CARC et à la Marine. On serait porté à croire qu'un comité des dépenses militaires serait autorisé à faire enquête au sujet d'une somme qui, à ce moment-là, se chiffrait par pas moins de \$668,986,840, dont plus de 100 millions devaient être dépensés au cours de cette année-là. Mais non, le comité ne doit pas s'occuper de dépenses de l'ordre de quelque 668 millions.

Il se trouve que, dans ce cas-ci, c'est le député de Calgary-Est (M. Harkness) qui a été le député conservateur le plus actif au sein du comité chargé de faire enquête sur les dépenses. Je veux dire qu'il a été extrêmement prudent et fort équitable vis-à-vis du comité et du ministère; en effet, il a établi sans ambages qu'il s'attendait à ne pas recevoir de réponses, si ses questions pouvaient se répercuter de quelque manière que ce soit sur la sécurité nationale. Je ne comprends pas pourquoi le député de Nanaimo n'a pas cru devoir inclure cela dans son discours.

M. Harkness: Puis-je poser une question au député? Ne pense-t-il pas que je n'ai jamais cru que les refus qu'on m'a opposés aient été motivés?

M. Applewhaite: Je ne suis guère de cet avis; en effet, les questions du député étaient généralement très prudentes et très courtoises. Ainsi, au bas de la page 412 (version anglaise) des procès-verbaux du comité, nous lisons:

M. Harkness: Je n'ai pas demandé les quantités ni quoi que ce soit de ce genre. Tout ce que j'ai demandé, c'est le détail des montants pour les quatre modèles et je ne vois pas très bien comment cela peut menacer notre sécurité.

M. Drury: En indiquant le montant pour chacun des quatre modèles, on pourrait estimer assez bien le volume de chaque...

Je maintiens que le député de Calgary-Est s'est montré extrêmement équitable et raisonnable.

M. Harkness: Mais n'est-il pas vrai que je n'ai jamais pensé comme ceux qui se refusaient à communiquer tout renseignement?

M. Applewhaite: Le député a fait précédé la plupart de ses questions de réserves portant sur la sécurité.

Durant mon bref séjour à la Chambre c'est la première fois il me semble que l'opposition officielle ne s'est pas prononcée à l'unanimité en faveur de la constitution d'un comité. Il me semble bien que, siégeant dans cette enceinte, j'ai entendu les membres de l'opposition réclamer la nomination de

comités chargés d'étudier presque tous les aspects des affaires publiques, jusqu'au jour où le premier ministre a inscrit au *Feuilleton* ce projet de résolution portant nomination d'un comité.

Or, on entend formuler beaucoup de critiques à cet égard, dont la principale est qu'il s'agirait, somme toute, d'une sorte de "blanchiment". Dans certains milieux, et je crois qu'un porte-parole du Crédit social a soulevé la question cet après-midi, on estime qu'une commission royale devrait étudier ces questions qui seraient normalement renvoyées à ce comité. Si les députés déclarent qu'un comité nommé par le Gouvernement fera un travail de blanchiment, ces mêmes députés ne formuleront-ils pas la même plainte à l'égard d'une commission royale qu'instituerait le Gouvernement, en y ajoutant le grief, qui serait, à mon avis, en quelque sorte justifié, qu'il se passerait des mois et peut-être même des années avant qu'on puisse soumettre quelque conclusion.

L'opposition veut que la commission possède plus de renseignements. Je ne suis pas ici depuis longtemps, mais j'ai appris, de plusieurs côtés, à la Chambre, et de personnes qui sont ici depuis de longues années, qu'on avait fourni, l'année dernière, au comité des dépenses relatives à la défense plus de documentation qu'on en avait jamais remis de leur mémoire à une commission parlementaire. Mon expérience personnelle m'indique que le volume de documents dactylographiés reçus à la suite des questions posées, ainsi que les réponses détaillées que nous avons obtenues des témoins auraient bien suffi s'il n'y avait eu d'autre travail parlementaire au même moment, à occuper complètement les membres du Comité pendant dix ou quatorze heures par jour. Ceux-ci, qui siégeaient sans cesse toute la journée, même si le sujet à l'étude n'offrait pas d'intérêt exceptionnel admettront la vérité de mes dires. Parlons d'un discours qu'a prononcé le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) à la radio, à l'émission: *Les affaires de l'État*. Je doute qu'aucun député jouisse plus que le député de Vancouver-Est de l'estime générale. En cette occasion récente, il a, comme toujours, prononcé un excellent discours. On peut ne pas toujours être de son avis; mais il faut admettre que ce qu'il dit il le dit bien et d'une façon qui semble avoir beaucoup de bon sens. Au sujet du rapport Currie, il a appuyé sur l'aspect suivant: le rapport Currie indique une tendance au relâchement du point de vue de la sécurité. Il y a quelque chose là-dedans. Le député a souligné à bon droit que des